

OBJET : (520) APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS « QUARTIERS 2030 »

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE SEPT MARS,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 23 février, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme FAUCONNIER,
Le nombre de conseillers en exercice est de 35 M. BOULIGNAC, Mme RICARD,
Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, Mme SAIDI,
M. HEURFIN, M. FLEURIER et Mme JACQUET LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme AUBIN	à	M. WILLIOT
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB
Mme ENGUERRAND	à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. PONCHEL	à	Mme SAIDI

ABSENTS : M. ZAMBUJO et Mme CHRISTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRULE

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 12 mars 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024.03.07 - DL2024 - M - De

Publiée le 13 mars 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire
Par délégitation
la Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/11 du 07 mars 2024

OBJET : (520) APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS « QUARTIERS 2030 »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Vu la Loi n° 2014-1750 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion sociale,

Vu le Décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Vu le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Vu la Circulaire du 22 janvier 2019 et l'élaboration d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques en faveur des habitants des quartiers,

Vu la Circulaire, du 31 Août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville dans les départements métropolitains.

Vu la Circulaire du 4 janvier 2024 relative à l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030.

Considérant que l'Agglomération a mené le travail d'élaboration du futur Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » avec la contribution des villes concernées

Vu l'avis favorable des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 33

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le document Contrat de Ville Engagements « Quartiers 2030 », ci-annexé.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux éventuelles corrections matérielles et modifications mineures du Contrat, qui interviendraient dans le cadre de la finalisation du document.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le Contrat de ville, ses annexes et avenants et tout autre document afférent,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à solliciter pour les actions portées par les services municipaux, les subventions correspondantes auprès des divers financeurs, signataires ou non présent Contrat.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N°2024/11 du 07 mars 2024

Article 5 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

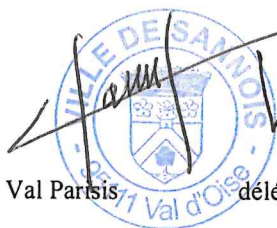
AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Marie-Claude BRULE
Adjointe au maire

déléguée à l'éducation, à la restauration scolaire
et à l'innovation pédagogique